

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 25.10.2023

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL SUR LES DROITS POLITIQUES

Exclusion du droit de vote des personnes en situation de handicap non conforme à la CDPH, selon le Conseil fédéral

Pouvoir voter et élire va de soi pour la population suisse adulte. Pour toute la population ? Non : de nombreuses personnes ayant une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques sont privées de ce droit citoyen. Dans son rapport publié aujourd'hui sur la participation politique des personnes en situation de handicap, le Conseil fédéral arrive à la conclusion que l'exclusion de ces personnes du droit de voter, actuellement ancrée dans la Constitution, est contraire à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Inclusion Handicap exige que les bases juridiques soient adaptées de manière à garantir la participation politique de toutes et de tous.

Le dimanche électoral qui vient de s'écouler a été historique pour l'inclusion politique en Suisse : au cours de la prochaine législature, le nombre de personnes handicapées représentées au Parlement n'a jamais été aussi élevé. Il reste cependant à agir dans le domaine des droits politiques : Les personnes qui se trouvent sous curatelle de portée générale à cause d'une incapacité de discernement de longue durée, ou celles qui sont représentées par un mandataire dans le cadre d'un mandat pour cause d'inaptitude, sont exclues du droit de vote au niveau fédéral. Cette exclusion constitue une atteinte grave aux droits civiques des personnes concernées : leur avis ne compte pas, elles ne sont pas reconnues comme citoyennes à part entière. Le [postulat Carobbio](#) demandait donc au Conseil fédéral d'exposer les mesures nécessaires pour que les personnes avec un handicap mental puissent participer pleinement à la vie politique et publique.

Les cantons montrent le chemin

En 2020, le canton de Genève a accepté en votation populaire un changement de constitution garantissant le droit de vote à tous les citoyens et citoyennes. Le 19 septembre 2023, dans le canton de Zurich, une initiative des autorités a été adoptée par le parlement cantonal. Elle charge le Conseil-exécutif d'élaborer une base juridique cantonale concernant le droit de vote des personnes sous curatelle. Dans les cantons de Soleure et de Lucerne, des signatures sont actuellement récoltées pour des initiatives populaires ayant le même objectif. Et les cantons de Vaud et du Tessin connaissent des procédures permettant d'exiger le droit de vote pour les personnes sous curatelle de portée générale.

Le Conseil fédéral confirme la nécessité d'agir

Le rapport du Conseil fédéral confirme les critiques déjà exprimées en 2022 par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU : L'exclusion des personnes en situation de handicap sous curatelle de portée générale ou représentées par un mandataire pour cause d'inaptitude, actuellement en vigueur en Suisse, est discriminatoire. Le Conseil fédéral affirme ainsi sans équivoque que ne rien faire n'est pas une option. « Je m'en réjouis beaucoup - l'élimination de la discrimination des personnes avec un handicap mental ou psychique dans le domaine des droits politiques est attendue depuis longtemps. Je m'engagerai au Parlement pour que les bases juridiques soient créées à cet effet », a déclaré Maya Graf, coprésidente d'Inclusion Handicap et conseillère aux Etats (Verts/BL). Inclusion Handicap, en tant qu'association faitière des organisations de personnes handicapées en Suisse, continuera à œuvrer avec détermination pour que la participation politique soit garantie à toutes les personnes handicapées.



Renseignements

Caroline Hess-Klein, responsable Département Egalité Inclusion Handicap
076 379 94 72 / caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap
031 370 08 42 / jonas.gerber@inclusion-handicap.ch

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse